

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
MEYRONNE - Commune

Séance du jeudi 24 avril 2025

Délibération N° DE_2025_017TER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	10
Date de la convocation : 15/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Jean-Luc BALADRE.

Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD

Représentés : Nathalie FAVRESSE représentée par Fabien PAGES, Isabelle TOULZAC représentée par Martine PERIE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine PERIE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE ASSAINISSEMENT DE MEYRONNE 2025

CORRECTION ERREUR MATERIEL

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote des budgets transmis au contrôle de légalité (préfecture du lot) et à l'examen des pièces, il remonte une anomalie concernant le budget du service assainissement.

Les dépenses imprévues de la section de fonctionnement excède le plafond (le montant pris pour le calcul ne doit pas prendre en compte les opérations d'ordres)et convient donc d'effectuer une décision modificative pour correction.

il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025
Date de reception de l'AR: 11/06/2025
046-214601924-DE_2025_017TER-DE
A G E D I

DE_2025_017TER


Fonctionnement		Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues	0	-4 198,75
022	Dépenses imprévues	0	3 600
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	598,75
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés aux réajustements des comptes

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Luc BALADRE
Président de séance



Martine PERIE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/06/2025
Date de réception de l'AR: 11/06/2025
046-214601924-DE_2025_017TER-DE
A G E D I

DE_2025_017TER